

MUNICIPALITÉ DE PORT-DANIEL-GASCONS
LE 27 JUIN 2024

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la municipalité de Port-Daniel–Gascons, tenue le jeudi, 27 juin 2024 à 18h00, à la salle communautaire de la Maison Legrand sous la présidence de monsieur le maire Henri Grenier et à laquelle étaient présents les conseillères et les conseillers suivants.

Mesdames Jo-Annie Castilloux et Sylvie Blais
Messieurs François Beaudin, Denis Langlois et Marc-Aurèle Blais

Assistait également à la séance, Monsieur Yan Ritchie, directeur général et greffier-trésorier.

Madame Marie-Ève Allain était absente de la présente rencontre.

Conformément aux articles 152 et 153 du Code municipal du Québec, le greffier-trésorier a donné par écrit un avis spécial de convocation de la séance extraordinaire de ce jour à tous les membres du conseil. Les membres présents du conseil confirment avoir reçu la signification de l'avis tel que requis par la loi.

2024-06-157 1. OFFRE DE SERVICES – TETRA TECH QI – PLAN ET DEVIS – RÉSEAU DE DISTRIBUTION D'EAU POTABLE – SECTEUR GASCONS

Il est proposé par madame Sylvie Blais, appuyé par monsieur Marc-Aurèle Blais et résolu que le conseil municipal accepte l'offre de services de Tetra Tech QI pour les plans et devis du réseau de distribution d'eau potable, secteur Gascons (rue Morin Nord et chemin à Pierre) au montant de 89 780\$, avant taxes. Cette dépense sera inscrite à la nouvelle programmation TECQ 2024-2028.

Adopté à l'unanimité des conseillers

2024-06-158 2. AUTORISATION - TRANSMISSION D'UN PRÉAVIS DE NON-RENOUVELLEMENT - ENTENTE AVEC LE CAUREQ

CONSIDÉRANT que, le 1^{er} janvier 2010, un contrat est intervenu entre la municipalité de Port-Daniel-Gascons et le Centre d'appel d'urgence des régions de l'est du Québec (ci-après la «CAUREQ») quant à la prise et le traitement des appels logés au 9-1-1 en provenance du territoire de la municipalité de Port-Daniel-Gascons (ci-après le «Contrat»;

CONSIDÉRANT que le Contrat a été subséquemment renouvelé pour des périodes successives de 5 ans;

CONSIDÉRANT que le Contrat vient à échéance le 1^{er} janvier 2025 et qu'il se renouvellera automatiquement pour une période de 5 ans à défaut de transmission d'un préavis de 6 mois à l'effet contraire;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de modifier certains termes du Contrat;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par monsieur Denis Langlois, appuyé par madame Jo-Annie Castilloux et résolu que le conseil :

1 – informe le CAUREQ qu'il n'entend pas renouveler le Contrat dans sa forme actuelle et qu'il souhaite qu'un nouveau contrat intervienne entre les parties;

2 – autorise la direction générale à transmettre au CAUREQ un préavis d'intention à cet effet et à négocier les termes d'un nouveau contrat, pour et au nom de la municipalité.

Adopté à l'unanimité des conseillers

2024-06-159

3. AUTORISATION DE PAIEMENTS – FACTURES TRAVAUX DE LA MAISON DES JEUNES

Il est proposé par monsieur Marc-Aurèle Blais, appuyé par monsieur François Beaudin et résolu que la municipalité de Port-Daniel-Gascons autorise le paiement de la facture soumise par LFG Construction concernant des travaux effectués à la Maison des Jeunes (modification électrique, plâtre et peinture) au montant de 18 539.27\$, avant taxes. Cette dépense sera inscrite au surplus accumulé.

Adopté à l'unanimité des conseillers

2024-06-160

4. AUTORISATION DE PAIEMENTS – FACTURE POUR TRAVAUX EXTÉRIEURS – CENTRE SPORTIF MARCO-SÉBASTIEN CYR

Il est proposé par madame Jo-Annie Castilloux, appuyé par Madame Sylvie Blais et résolu que le conseil municipal autorise le paiement de la facture soumise par LFG Construction no 023154 au montant de 14 845\$, avant taxes concernant le talus, l'entrée du stationnement et le chemin d'accès du Centre Sportif. Cette dépense sera inscrite au surplus accumulé.

Adopté à l'unanimité des conseillers

5. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune personne n'a assisté à la présente séance.

2024-06-161

6. LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, madame Sylvie Blais propose la clôture et la levée de la séance à 18 h 05.

Henri Grenier, maire

Yan Ritchie, directeur général